

## JPIC 2026 : Comment faire évoluer la pharmacie d'officine en évitant sa financiarisation ?



**HOMMAGE**  
**M. Jaoud CHEIKH LAHLOU**

- ◆ **Chronique**
- ◆ **Revue de presse**
- ◆ **Dates à retenir**

# CHRONIQUE

## JPIC 2026 : comment faire évoluer la pharmacie d'officine en évitant sa financiarisation ? Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Samedi 17 janvier 2026, Casablanca a accueilli la 26<sup>e</sup> Journée Pharmaceutique internationale de Casablanca (JPIC), un rendez-vous majeur organisé annuellement par le Syndicat des pharmaciens de la Wilaya du Grand Casablanca. Placée sous le thème «*La pharmacie d'officine, entre service de santé et pression économique*», cette édition a mis en lumière les enjeux profonds auxquels est aujourd'hui confronté le pharmacien d'officine, appelé à concilier un rôle sanitaire essentiel avec la nécessité de préserver la viabilité économique d'un modèle de plus en plus fragilisé.



Dans son discours inaugural, la Dr<sup>e</sup> Ilham Lahlou, présidente du Syndicat des pharmaciens de la Wilaya du Grand Casablanca, a rappelé avec force que le métier de pharmacien dépasse désormais largement la simple dispensation du médicament. Acteur incontournable du parcours de soins, le pharmacien constitue un point d'accès de premier recours pour des millions de Marocains, assurant conseil, orientation et accompagnement au quotidien.

Cet engagement de proximité se heurte toutefois à des défis économiques croissants. La pharmacie d'officine fait face à des contraintes conjoncturelles et structurelles lourdes qui menacent l'équilibre de nombreuses officines. La profession est aujourd'hui tiraillée entre sa mission de santé publique et la réalité d'un modèle économique reposant uniquement sur la marge sur les médicaments. Ce modèle a montré ses limites face à une politique de baisse des prix hasardeuse, à l'érosion progressive du monopole officinal, ainsi qu'au non-respect du circuit légal de distribution des médicaments et des produits de santé.

Parmi les messages forts portés lors de la séance inaugurale figure la reconnaissance de l'acte pharmaceutique. Il ne s'agit plus uniquement de délivrer un produit, mais d'être reconnu et rémunéré pour la valeur ajoutée professionnelle que représentent le conseil, l'éducation thérapeutique, la prévention et l'orientation des patients. Cette évolution du modèle de rémunération a été largement débattue au cours de la JPIC, avec des appels clairs adressés aux pouvoirs publics afin de mettre en place une rémunération d'actes pharmaceutiques spécifiques. Une telle réforme permettrait à la fois de restaurer la viabilité économique des officines et d'améliorer la qualité des soins de premier recours.

Un autre sujet sensible, évoqué avec gravité, concerne la libéralisation du capital des pharmacies et l'indépendance professionnelle du pharmacien. La présidente du Syndicat a rappelé sans ambiguïté la position du Syndicat : **la pharmacie doit rester la propriété des pharmaciens**. Le fait que la libéralisation du capital ait été évoquée lors d'une réunion du Conseil de la concurrence a suscité une vive inquiétude, dans la mesure où elle pourrait ouvrir la voie à des investisseurs tiers, transformant les officines en actifs financiers davantage orientés vers la rentabilité que vers la santé publique. Pour les pharmaciens, le médicament n'est pas une marchandise comme les autres, et l'indépendance du praticien demeure la seule garantie d'une éthique de santé publique centrée sur le patient.

La JPIC 2026 a fait la part belle à l'expérience française, notamment à travers l'intervention du Dr Pierre-Olivier Variot, président de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine en France. Son témoignage a mis en évidence les risques liés à la financiarisation du secteur officinal observés dans plusieurs pays européens, et leurs conséquences potentielles sur l'indépendance professionnelle et l'accès aux soins. À cet égard, l'exemple français illustre l'évolution continue de la pratique officinale. Le pharmacien y joue un rôle actif dans la vaccination, le dépistage, la prévention et la prise en charge des maladies chroniques, à travers des missions reconnues et rémunérées, permettant de réduire la dépendance au chiffre d'affaires lié à la vente de médicaments. De son côté, Dr Yasmine Lahlou Filali, présidente de la FMIIP, a rappelé l'importance du rôle du pharmacien d'officine dans le parcours de soins et la nécessité de préserver le maillage officinal, véritable atout pour le système de santé.

Outre les sessions de formation continue particulièrement appréciées, le comité d'organisation a programmé une table ronde consacrée au virage numérique, avec un focus sur la feuille de soins électronique (FSE). Plusieurs cadres de la CNSS, dont M. Youssef Fadili, directeur régional, et M. Abderrahim Mrabti, directeur des systèmes d'information, ont présenté la dynamique de transformation numérique engagée par la CNSS ainsi que les aspects pratiques de la dématérialisation des feuilles de soins. Ils ont souligné le rôle central que le pharmacien est appelé à jouer dans la réussite de ce projet et réaffirmé la volonté de la CNSS d'accompagner la profession à travers des actions de sensibilisation et de concertation à l'échelle nationale.

Conscients que cette transition ne peut aboutir sans l'implication des éditeurs de logiciels de gestion officinale, les organisateurs de la JPIC ont également donné la parole à M. Houssam Tajjio, Business Manager Pharma & Médical chez Sophatel, qui a exposé les aspects opérationnels de la FSE.

En définitive, cette 26<sup>e</sup> édition de la Journée pharmaceutique internationale de Casablanca a constitué un véritable appel à la réforme. Elle a mis en évidence l'urgence de repenser le modèle économique de l'officine, de structurer et réglementer les missions de santé publique du pharmacien, et d'accompagner les mutations numériques de manière concertée. Bien plus qu'une simple rencontre professionnelle, la JPIC 2026 s'est affirmée comme une tribune pour défendre une vision d'avenir où la pharmacie d'officine demeure un pilier de santé publique, économiquement viable, professionnellement respectée et pleinement engagée au service des patients marocains.

**Hommage à M. Jaoud Cheikh Lahlou prononcé  
par Dr<sup>e</sup> Ilham Lahlou Présidente du syndicat des pharmaciens  
de la Wilaya du Grand Casablanca**



M. Jaoud Cheikh Lahlou et Mme Ilham Lahlou

Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues, chers partenaires,

Au nom du SPC et en ma qualité de Présidente, je suis particulièrement honorée de rendre hommage aujourd’hui à M. Jaoud Cheikh LAHLOU.

Pharmacien de formation, fondateur et PDG de Cooper Pharma pendant cinquante ans, il a profondément marqué l’industrie pharmaceutique marocaine par sa vision, par sa rigueur en matière de qualité et par son engagement constant au service de la santé publique.

Mais au-delà des faits et des titres, nous rendons hommage aujourd’hui à un homme de conviction, de rigueur et de valeurs, dont le parcours a inspiré plusieurs générations de professionnels du secteur pharmaceutique. Son parcours force le respect, mais ce sont surtout les valeurs qu’il a transmises – l’exigence, la responsabilité et l’amour du métier – qui continueront à vivre bien au-delà de ses fonctions et de son entreprise.

À travers cet hommage, c’est toute une profession qui exprime sa reconnaissance pour une œuvre construite avec patience, responsabilité et sens de l’intérêt général.



VIDÉO : Allocution  
de M. J. CHEIKH LAHLOU

**Dr Ilham LAHLOU**  
*Présidente du Syndicat des pharmaciens  
de la Wilaya du Grand Casablanca*

# JPIC 2026 EN PHOTOS



D<sup>r</sup> Oualid AMRI , D<sup>r</sup> Yasmine LAHLOU FILALI ,  
D<sup>r</sup> Najia RGUIBI et D<sup>r</sup> Pierre-Olivier VARIOT



D<sup>r</sup> Ilham LAHLOU



D<sup>r</sup> Pierre-Olivier VARIOT



D<sup>r</sup> Yasmine LAHLOU FILALI



Pr O. MKINSSI et D<sup>r</sup> S. CHERIF D'OUAZZANE



Assistance



D<sup>r</sup> Chérif ABDELKHIRANE



Pr Asmaa EL AZHARI



Hommage à M. Jaouad CHEIKH LAHLOU



D<sup>r</sup> M. Amine BENNANI, D<sup>r</sup> Ahmed HACHAD, D<sup>r</sup> Oualid AMRI, D<sup>e</sup> Yasmine LAHLOU FILALI,  
D<sup>r</sup> Marie José Augé Caumont, D<sup>r</sup> Najia RGUIBI, D<sup>r</sup> Pierre-Olivier VARIOT,  
D<sup>r</sup> Cécilia Le PAGE et D<sup>r</sup> Ilham LAHLOU



M. Youssef FADILI



M. Abderrahim MRABTI



Assistance



D<sup>r</sup> Mohamed Amine BENNANI, D<sup>r</sup> Omar RAIS,  
D<sup>r</sup> Oualid AMRI, et D<sup>r</sup> Ahmed HACHAD



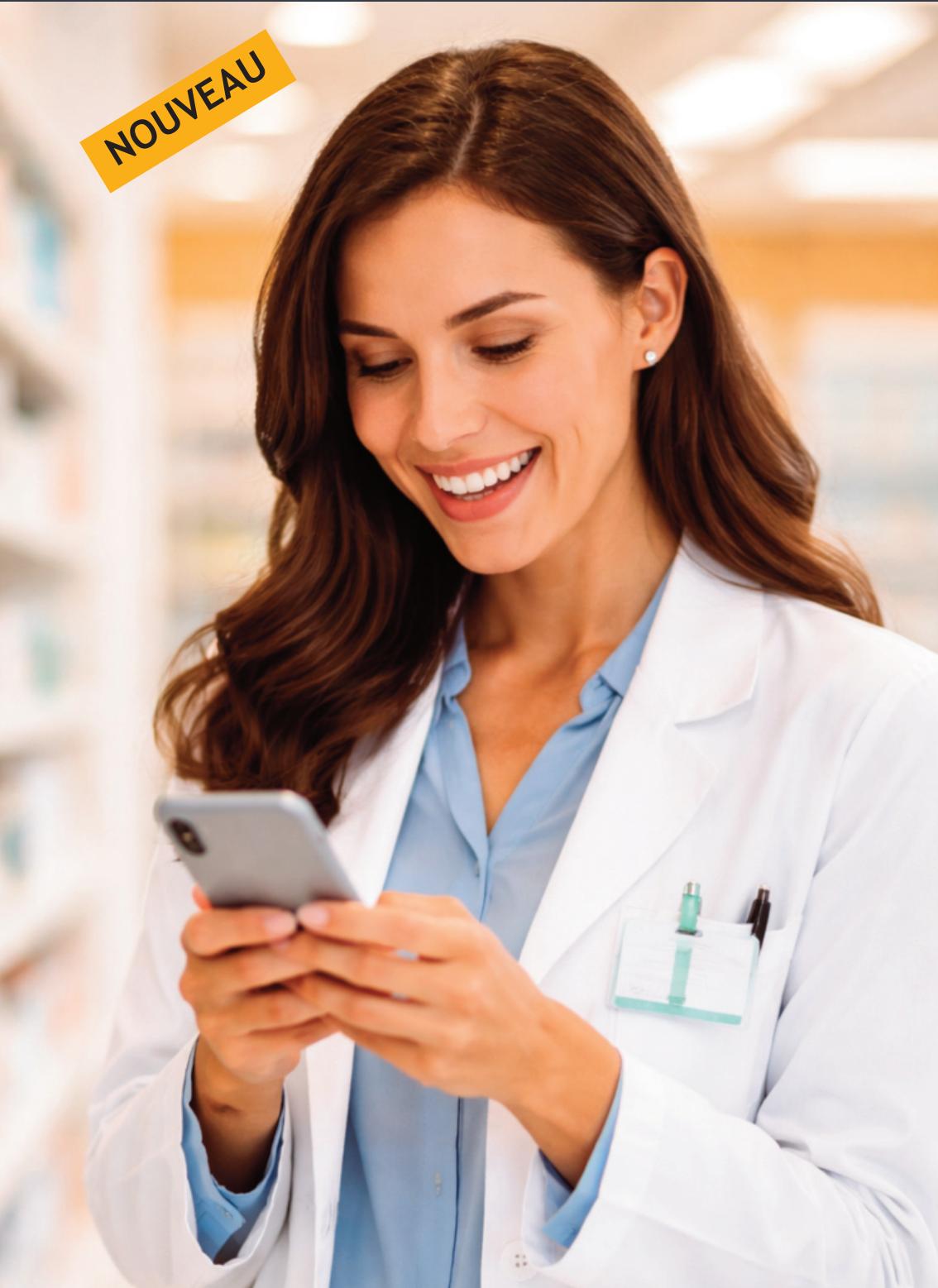
D<sup>r</sup> Abderrahim DERRAJI



Bureau du SPC et ses invités

Vous cherchez des informations sur  
un médicament : consultez la nouvelle  
version de votre site medicament.ma

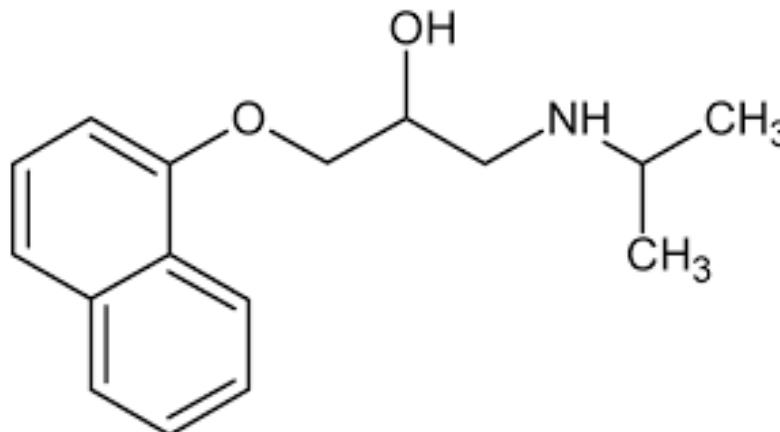
NOUVEAU



Une version entièrement repensée pour  
une navigation mobile plus fluide  
et plus agréable.



## Face aux pénuries, le retour encadré des préparations magistrales de propranolol



Propranolol

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) a mis en place des mesures exceptionnelles afin de faire face aux tensions d'approvisionnement touchant les spécialités à base de propranolol dosées à 40 mg. L'Agence française autorise les pharmaciens à remplacer la spécialité à base de propranolol prescrite par une préparation magistrale de gélules, dosées à 20 mg ou 40 mg, tant que cette spécialité est indisponible. Cette substitution peut être réalisée sans qu'une nouvelle ordonnance soit nécessaire, afin de garantir la continuité des traitements pour les patients concernés.

Le propranolol est un bêtabloquant classé comme médicament d'intérêt thérapeutique majeur (ITM). L'objectif principal de cette mesure est d'éviter toute rupture de prise en charge, notamment pour des indications sensibles comme certains troubles du rythme cardiaque. L'ANSM encadre strictement ce dispositif par une recommandation officielle et par un arrêté fixant les modalités de facturation des préparations magistrales.

La substitution en officine est soumise à plusieurs conditions. Elle n'est possible que si la spécialité prescrite est effectivement indisponible. Le pharmacien doit informer le prescripteur par un moyen sécurisé et expliquer au patient les modalités d'utilisation de la préparation magistrale, en insistant sur le fait que les gélules doivent être avalées entières avec de l'eau. Il doit également indiquer sur l'ordonnance qu'il a procédé au remplacement de la spécialité prescrite par une préparation magistrale. Il doit également mentionner la posologie correspondante. Le conditionnement délivré doit être le plus économique possible pour une durée d'un mois de traitement.

En parallèle, ces mesures s'inscrivent dans un ensemble plus large de recommandations adressées aux prescripteurs, visant notamment à limiter les initiations de traitement par propranolol, à réserver son usage à certaines populations prioritaires et, lorsque cela est possible, à privilégier des alternatives thérapeutiques adaptées. L'ANSM précise que ces dispositions sont temporaires et seront levées lorsque l'approvisionnement normal en propranolol 40 mg sera rétabli, certaines autres formes et dosages restant d'ores et déjà disponibles.

Source : *Vidal*

## Négociations tarifaires : Pfizer évoque un non-lancement de nouveaux médicaments en France

Lors de la conférence J.P. Morgan Healthcare qui s'est déroulée le 12 janvier 2026, le PDG de Pfizer, Albert Bourla, a tenu des propos très offensifs à l'égard des pays pratiquant des prix bas du médicament, ciblant explicitement la France. Selon Reuters, il a posé un dilemme provocateur : soit aligner les prix américains sur ceux de la France, soit cesser d'approvisionner cette dernière. Il a affirmé que, dans ce cas, la France se retrouverait sans nouveaux médicaments, estimant que le cadre américain empêcherait Pfizer



d'accepter des prix plus faibles à l'international. Ces déclarations ne constituent pas une annonce formelle de retrait, mais relèvent plutôt d'un signal de pression adressé aux pouvoirs publics dans un contexte de négociations internationales fortement influencé par la géopolitique.

Cette déclaration s'inscrit dans le prolongement des accords de baisse de prix conclus avec l'administration Trump, qui introduisent un benchmark international des prix, inspiré du principe de «nation la plus favorisée». Un arrêté présidentiel de mai 2025 formalise cette logique, notamment pour certains segments comme Medicaid et pour les lancements de nouveaux médicaments, avec pour objectif de rapprocher les prix américains de ceux observés dans d'autres pays développés. Pour Pfizer, cette politique réduit la capacité du laboratoire à maintenir des écarts de prix entre marchés : si les États-Unis exigent un alignement sur les pays les moins rémunérateurs, l'entreprise affirme n'avoir d'autre choix que de réclamer des hausses ailleurs ou de renoncer à commercialiser certains produits.

La France apparaît comme une cible symbolique dans ce bras de fer, en raison de son système de négociation tarifaire strict. Le Financial Times rapporte d'ailleurs que plusieurs groupes pharmaceutiques américains évoquent des retards de lancement, voire des «non-lancements» en Europe, si les conditions économiques ne sont pas jugées satisfaisantes.

À ce stade, les propos de Pfizer concernent essentiellement l'accès aux nouveaux médicaments et non le retrait des spécialités déjà commercialisées. Le scénario le plus plausible serait un allongement des négociations de prix et un accès tardif à l'innovation en France. En 2024, le délai médian entre l'AMM et la disponibilité effective atteignait déjà 523 jours, avec de nombreuses indications en négociation prolongée. Un durcissement des rapports de force risquerait de toucher en priorité les domaines où l'innovation est la plus coûteuse, comme l'oncologie. Des dispositifs dérogatoires, tels que l'accès précoce, existent mais restent limités et ne couvrent pas l'ensemble des innovations.

Source : *Caducée.net*

## Zendawa : l'IA au service des pharmacies de proximité en Afrique

Une application alimentée par l'intelligence artificielle, appelée Zendawa, transforme le fonctionnement des pharmacies de quartier au Kenya, en particulier celles qui opèrent avec de très maigres marges et des outils manuels. Zendawa est utilisée notamment à la Ryche Pharmacy à Nairobi. Avant l'adoption de Zendawa, cette pharmacie perdait régulièrement des

médicaments périmés. Grâce à la plateforme, elle surveille automatiquement les dates de péremption et peut écouler les stocks à risque avant qu'ils ne deviennent inutilisables, ce qui a réduit les pertes de près de deux-tiers et augmenté les revenus quotidiens de l'officine.

Développée en partenariat avec Microsoft, la solution repose sur Microsoft 365 Copilot et Power BI, mettant l'intelligence artificielle au service de la gestion des stocks, de la prévision des besoins et des rapports en temps réel. Cela permet aux pharmaciens de gérer leur inventaire plus efficacement, d'anticiper la demande et d'optimiser l'espace d'étagère disponible — un enjeu crucial dans un pays où le nombre de pharmaciens par habitant est faible et où les petites pharmacies servent de premier point de contact essentiel pour les soins de santé.



Zendawa a aussi créé une plateforme de livraison basée sur l'apprentissage automatique qui associe les commandes aux pharmacies les plus proches disposant des produits, ce qui facilite l'acheminement des médicaments vers les patients. Au-delà de l'inventaire, l'application génère un score de crédit à partir des données de vente et de flux de trésorerie des pharmacies, ouvrant potentiellement l'accès à des financements pour des pharmacies indépendantes qui peinent souvent à obtenir des prêts traditionnels.

Selon l'article publié sur [news.microsoft.com](https://news.microsoft.com) plus de 800 pharmacies ont déjà adopté Zendawa, améliorant leurs opérations quotidiennes et réduisant le gaspillage des médicaments. En adoptant des outils numériques avancés, ces officines gagnent du temps et peuvent mieux se concentrer sur la prise en charge des patients, tout en renforçant leur durabilité économique.

*Source : [news.microsoft.com](https://news.microsoft.com)*

LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE  
SUD MÉDITERRANÉENNE | AFRICAINE

# .officine 2026 EXPO

23ème ÉDITION



PHARMA  
AFRICA  
MEETING

5ème Édition  
**Village**  
Innovation

**30-31 JANVIER**  
AU CENTRE DE CONFÉRENCE  
**PALMERAIE PALACE**  
**M A R R A K E C H**

CONFÉRENCES | ATELIERS | ÉXPOSITIONS | BtoB

CLIQUEZ  INFORMATION | INSCRIPTION :  
[WWW.OFFICINEXPO.COM](http://WWW.OFFICINEXPO.COM)

• *Organization :*

**EASY-COM**  
VOTRE EMPREINTE SANTÉ

+212 5 22 25 76 72 | +212 6 60 13 44 96  
Contact@easy-com.ma **Follow us on :**  

# DATES À RETENIR



## MEDEXPO 2026

5ème  
édition

### LE MAINTIEN A DOMICILE (MAD)

La place du pharmacien dans  
le parcours de soins



23 - 24 JANVIER



Hôtel Royal Tulip  
TANGER

